



SCHWEIZERISCHER ARBEITGEBERVERBAND
UNION PATRONALE SUISSE

Le texte prononcé fait foi

Conférence de presse d'economiesuisse du 20 août 2007

**Forte contribution des employeurs à la sécurité sociale –
toute charge supplémentaire nuit à la place économique suisse**

Thomas Daum, directeur de l'Union patronale suisse

Il est devenu de bon ton, ces dernières années, de reprocher aux employeurs leur manque d'engagement en faveur de la prévoyance sociale en Suisse. Les résultats de l'étude d'economiesuisse contredisent parfaitement une telle critique.

Qu'on en juge: en l'année de référence 2003, les entreprises ont financé au total 31% des assurances sociales publiques (AVS, AI, APG, et AC). Elles sont ainsi de beaucoup le plus gros contributeur à l'Etat social. Leurs apports financiers respectifs aux finances de ces assurances sont de 25,2% pour l'AI, de 32,8 % pour les APG, de 31,7 % pour l'AVS et même de 35,6 % pour l'AC. Les employeurs (privés et publics) fournissent 45,6% des cotisations sociales encaissées par l'AI et l'AVS, niveau qui atteint pas moins de 50% pour l'AC, ce qui montre bien, ici, que les employeurs contribuent largement à couvrir les risques du marché.

L'engagement matériel des entreprises en faveur de la prévoyance sociale est encore plus impressionnant si l'on considère aussi des domaines qui n'ont pas été saisis par la présente étude: les employeurs ont ainsi versé en 2003 CHF 32,8 milliards au deuxième pilier et ont fourni la plus grande partie des primes de l'assurance-accidents, d'un total de CHF 5 milliards de francs.

Songons toutefois que les cotisations d'employeurs aux système de prévoyance sociale sont des éléments des coûts du travail, lesquels sont déjà en Suisse parmi les plus élevés du monde. Dans la haute conjoncture actuelle, ce handicap comparatif est volontiers escamoté par de nombreux politiques à "sensibilité sociale". Mais il reviendra vite au premier plan lors du prochain refroidissement conjoncturel, quand la pression des prix s'accroîtra de nouveau sur les marchés internationaux.

Notons encore à quel point les finances des assurances sociales obligatoires dépendent des cotisations des personnes physiques dans la catégorie supérieure des revenus. Leur apport totalise en effet 27% d'une manière générale, et 28% pour l'AVS. Dans cette branche d'assurance, les effets de redistribution sont aussi les plus importants: pour les tranches de revenus élevés, le rapport financement/recours aux prestations est de 3:1; dans les revenus inférieurs, il est de 1:8! Ainsi les assurés dont le salaire dépasse le maximum formateur de rentes, à partir duquel chaque franc de cotisation est redistribué, fournissent 45% du total des cotisations.

L'Union patronale suisse soutient notre système de prévoyance sociale, dont elle est tout à fait consciente que le financement exige une forte redistribution. Mais nous ne devons pas perdre de

vue pour autant que le niveau atteint aujourd'hui par sa quote-part sociale place la Suisse dans une zone critique. Si le poids des prestations sociales sur le PIB et l'ampleur de la redistribution par les impôts et les cotisations sociales continuent de croître, c'est l'attractivité de la place économique suisse qui en souffrira. Cette évolution touche d'un côté les personnes physiques aux revenus supérieurs, et de l'autre les entreprises en tant que contribuables et cotisantes, mais aussi comme pourvoyeuses d'emplois. Ce dernier point est particulièrement important puisqu'en fin de compte, ce sont les emplois et les revenus afférents qui sont les premiers garants de la sécurité sociale pour une grande partie de notre population.

L'étude montre qu'en l'année de référence 2003, les quatre assurances sociales en question ont financé 5,7% de leur budget au détriment des générations futures. Cette mise en gage de l'avenir est particulièrement lourde pour l'AI (17%) et l'AC (12,3%), tandis que pour les APG des déficits sont programmés dès 2005. Dans ces circonstances, et compte tenu des problèmes inévitables que nous prépare l'évolution démographique, toute proposition à l'appui d'une extension supplémentaire de l'Etat social est irresponsable.

Zurich, le 20 août 2007

Contact:

Th. Daum
Union patronale suisse
Hegibachstrasse 47
Case postale
8032 Zürich

Tél. 044 421 17 31
E-Mail: daum@arbeitgeber.ch